



Defaut de mutation de carte grise changement domicile

Par **buonaparte**, le **29/05/2008** à **12:36**

bonjour et merci de vos aides pour nous, voilà, je viens de recevoir un courrier simple par d'une part un bureau de huissier qui n'est pas dans ma ville mais à 35 km dans une autre ville, et aussi cette lettre stipule que à la demande du Tresor ppublic impayé ***** en date du 19/07/07 motif Defaut de mutation de carte grise - changement de domicile. .. décision du 10/01/08 .rnrnL'ennui c'est que j'ai si je me souviens bien, eu une amande de 90 euro car j'avais pas mis la carte grise à mon nom, se fut payé, mais là cet ammande, je la connais absolument pas, j'avais pas été contraventionné pour le défaut de domicile.rnrnComment faire pour avoir plus emple renseignement ? surtout que c'était les gendarmes qui m'avaient arponé, mais là sur le diocument il est écrit n° de jugement ***** AFM Trib police bar/aube 10000 troyes Donc c'est que j'aurais été contraventionné par la police ? ben ca mais encore jamais arrivé ! rnrnmais on me demande 431,28 euro. somme quil me faudrait au moins 3 ans pour réunir ! rnrnMerci de votre aide. yann

Par **buonaparte**, le **29/05/2008** à **12:42**

De préciser aussi, que j'ai jamais rien reçu au par avant, n'aurais-je pas du recevoir une amende forfaitaire majoré ? et pourquoi c'est en plus un cabinet hors de ma ville qui sans charge ? ces 431.28 correspondent t-ils à une amende majoré pour ce cas ? merci bien